

# SNES

## AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 346 - NOVEMBRE 2012

Crédit photo : Jean-Paul Nail

### En décembre, pensez à vos carrières !

Avancement d'échelon : envoyez-nous votre fiche syndicale

## Signez la lettre pétition au ministre en ligne

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

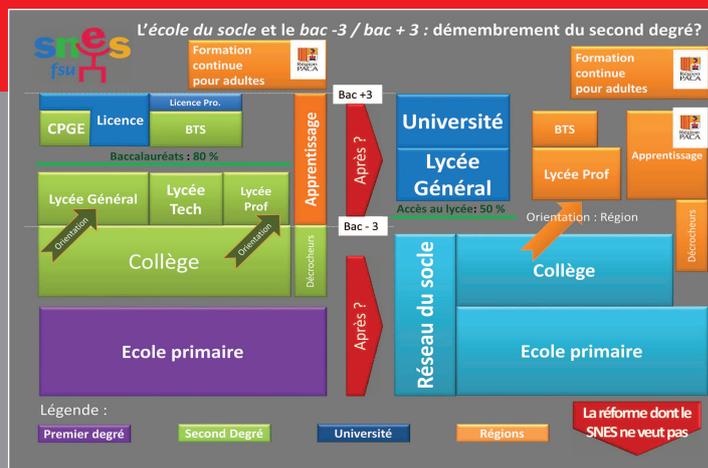
## L'édito

**L**e Pacte de Compétitivité comporte des préconisations qui concernent le champ éducatif ; lourdes de sens. Par exemple, l'accroissement de la place des entreprises au sein des conseils d'administration des lycées professionnels et technologiques... Ou la volonté d'améliorer l'adéquation des formations proposées avec les besoins du marché du travail régional... Ou encore l'objectif d'augmenter la part de l'apprentissage... Et que penser de la proposition, présente dans le rapport sur la concertation, d'un contrat tripartite entre l'établissement, l'Etat et la Région ? La décentralisation ne serait-elle pas un moyen de favoriser le poids des acteurs économiques dans la définition de la formation initiale ?

Le débat public est aujourd'hui préempté par ceux qui considèrent que la formation initiale doit être mise au service de l'entreprise. L'orientation scolaire devrait ainsi évoluer du projet personnel de l'élève vers les besoins des entreprises.

Ce n'est pas un hasard si, dans ce contexte, le second degré est le parent pauvre de la refondation. Transformer le collège en une école primaire prolongée, uniformiser les lycées pour en faire une pré-université réservée à une élite, dessaisir l'éducation nationale de la conception de la carte des formations professionnelles et l'orientation scolaire... La foire aux idées bat son plein, comme si certains avaient oublié la raison d'être de notre Institution scolaire !

Le SNES, lui, entend défendre pied à pied l'unité du second degré, le maintien en son sein de compétences essentielles à l'élaboration des politiques éducatives (orientation,



implantation des formations), les logiques professionnelles qui fondent nos métiers (identité disciplinaire, liberté pédagogique, programmes et horaires nationaux, diversification des parcours) et le cadre national de la formation initiale. Et ce n'est certes pas par corporatisme ! L'expérience de chaque jour nous instruit de la pertinence de ces fondements aux regards des besoins et des attentes des élèves. Ce n'est qu'en s'appuyant sur nos métiers que l'on parviendra à construire un second degré de progrès et de réussite. C'est pourquoi le SNES propose à la profession de se mobiliser, d'interpeler parents et élus afin de porter dans le débat public des propositions ambitieuses pour nos métiers, nos collèges et nos lycées et aboutir au moment du débat parlementaire sur la loi d'orientation à une grande manifestation nationale de tous ceux qui ont intérêt à la relance de l'investissement éducatif.

Laurent Tramoni

## La FSU a vingt ans ! Faisons vivre le congrès



Le septième congrès national de la FSU aura lieu du 11 au 15 février 2013 à Poitiers. Entre temps les congrès départementaux se seront tenus.

L'ambition de la FSU et de ses syndicats est de construire un syndicalisme de la transformation sociale, d'œuvrer à l'unification du mouvement syndical qui se reconnaît dans cette démarche.

Notre ambition est de développer une pratique syndicale dans l'ensemble des fonctions publiques qui allie défense intransigeante des personnels, défense de l'intérêt général (démocratisation de l'école par exemple) et perspectives de transformation égalitaire de la société (redistribution des richesses, lutte pour l'égalité des droits...)

Le mouvement syndical français, s'il a fait à de nombreuses reprises preuve de sa force de mobilisation, souffre de sa division et de son éclatement en 8 organisations principales.

La FSU ne se satisfait pas de cette situation. Au travers de ses thèmes de réflexion (système éducatif, statut des personnels, évolution de l'État, alternatives économiques, écologiques et sociales, avenir du syndicalisme), les syndiqués du SNES doivent participer à cette entreprise de construction.

Le SNES sera d'autant plus efficace, qu'il agira dans le cadre d'une fédération forte et rassemblée sur ses objectifs.

La FSU est la seule organisation syndicale en France qui sollicite le vote de tous ses adhérents pour décider de l'orientation future et élire ses directions, dans le cadre d'un pluralisme de tendance. A chacun d'entre nous de faire vivre cette démocratie en participant aux travaux des congrès.

Alain Barlatier, Magali Bailleul, Sylvain Bartet, Cédric Duchatelet, Stéphane Rio

### Congrès départementaux de la FSU dans l'académie

**Bouches-du-Rhône**  
30 et 31 janvier 2013 à Martigues

**Vaucluse**  
22 janvier à Orange

**Alpes de haute Provence**  
17 janvier à château Arnoux

**Hautes Alpes**  
24 et 25 janvier 2012 à Gap

*La FSU a 20 ans,  
renforçons-la  
pour transformer la société,  
pour unifier le syndicalisme  
français et international.*

### Stage syndical Droits des étrangers

Lundi 17 décembre de 9 à 17h  
Collège Anatole France - Marseille (6è)

## Pouvoir travailler, enfin !

En l'absence de mesures d'urgence mises en place à la rentrée scolaire, notre exercice professionnel reste marqué par les logiques imprimées par l'ancien gouvernement : la pénurie de personnels a engendré la hausse continue des effectifs de classe et la diminution du temps consacré aux dédoublements, les difficultés de remplacement et l'imposition d'heures supplémentaires.

Les réformes successives ont réduit les horaires d'enseignement dans chaque discipline, accroissant le nombre de classes et d'élèves pris en charge par chacun d'entre nous, et faisant de notre travail une course effrénée après le temps. Quand le temps manque, comment mettre les élèves en activité ? Comment diversifier les objets d'étude et les moments de travail ? Comment individualiser la relation à l'élève ?

La loi d'orientation Fillon de 2005 impose en collège la mise en place d'une double norme, le programme et le socle, d'une double évaluation, par la notation et par le livret, qui au mieux désoriente élèves et professeurs, au pire permet la mise en place d'une école à deux vitesses.

La réforme des lycées morcelle les dispositifs pédagogiques, démultiplie le nombre d'intervenants devant une classe ainsi que les groupes différents de scolarisation d'un même élève, met en place de nouveaux dispositifs qui ne font sens ni pour les élèves, ni pour les professeurs, favorisant l'absentéisme.

La réforme de la voie technologique généralise la *simulation* des activités technologiques en lieu et place d'une démarche cohérente de conception, accroît fortement les effectifs par classe, met en place des enseignements transversaux sibyllins et pour lesquels les professeurs n'ont pas eu la formation suffisante, ce qu'un changement autoritaire de discipline ne peut masquer.

Les lycées sont désorganisés, la mise en place d'un accompagnement personnalisé qui ne soit pas *a minima*, ou de groupes de compétences en langues, renforçant les difficultés organisationnelles communes. L'imposition de nouvelles épreuves de contrôle en cours de formation "dans les conditions habituelles de la classe" en langues vivantes pousse cette désorganisation des enseignements à son paroxysme.

Les programmes disciplinaires ont été dénaturés et sont impossibles à mener à bien en histoire-géographie, en SES, en langues, ou dans les disciplines technologiques.

Comment bien faire son travail dans ces conditions ?

L'institution pense que le management importé du privé contraindra les professeurs à se plier aux prescriptions, faisant fi de la réalité. Mais il n'apporte que surcharge de travail

### Orientation : mobilisation !

*Les personnels des CIO de l'académie s'opposent massivement à la régionalisation des CIO et à la double tutelle - Etat et région - des CO-Psy, annoncées lors des négociations du 16 octobre.*

*Ils ont décidé de manifestations diverses qui trouveront un point fort lors de la semaine d'actions initiée par le SNES, du 3 décembre au 7 décembre.*

*Nous appelons déjà à participer aux heures d'information syndicale organisées le 4 décembre en inter CIO à Marseille, Istres, Aix en Provence, dans le Vaucluse et les Alpes et à signer la pétition sur le site du SNES.*

**Le travail contrarié, le travail empêché, le travail infaisable, ça suffit !  
Avec le SNES, dans l'établissement, dans les actions communes, disons-le tout net !**

Laurent Tramoni

## Recrutement des personnels Nouveautés et enjeux

A l'heure des épreuves d'admissibilité des CAPES et CAPET 2013, les informations concernant les concours de recrutement 2014 (hors agrégation), dits exceptionnels, se précisent. Ils se dérouleront de manière anticipée : inscriptions en janvier 2013, épreuves d'admissibilité en juin 2013 et d'admission en juin 2014 pour une prise de fonction à la rentrée 2014.

A l'issue de l'admissibilité seront mis en place, outre des modules de pré-professionalisation, des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service rémunéré à hauteur d'un mi-temps, pour les volontaires. Après l'admission en juin 2014, les lauréats seront ensuite stagiaires en 2014-2015.

Ce dispositif se veut toutefois transitoire dans l'attente d'une importante refondation de la formation initiale, des programmes et maquettes de concours à compter de 2015 pour lesquels il est envisagé la préparation du concours en Master 1 et la création d'Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education. Elles accueilleront les lauréats en Master 2 qui seront alors fonctionnaires stagiaires à mi-temps sur le terrain et à plein traitement.

Ainsi, le SNES déplore l'absence de prérecrutements en Licence et continue de porter l'exigence d'un niveau de formation disciplinaire et didactique élevé à Master 2. Une formation cadrée nationalement et financièrement accessible à tous reste une nécessité absolue. L'assurance d'une formation de qualité est la pierre angulaire de l'attrait de notre profession. C'est un enjeu majeur aujourd'hui.

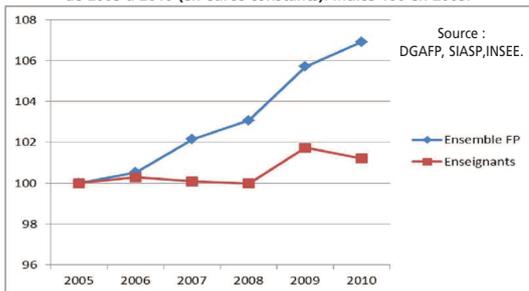
Julie Baudinaud

# Salaires

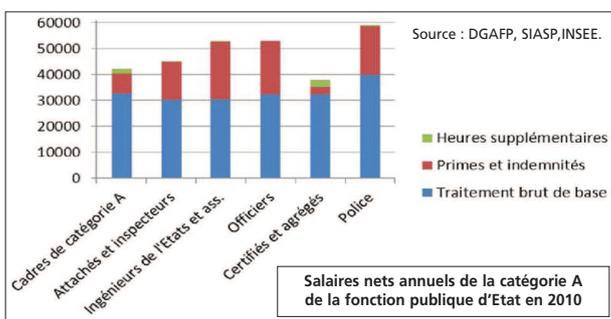
## Mettre fin au décrochage !

**P**eu de présents aux épreuves des concours, alors même que le nombre d'inscrits ne suffit pas à pourvoir tous les postes ! La crise de recrutement bat son plein et met en péril la pérennité du système éducatif. Les jeunes diplômés n'aspirent pas à devenir enseignants. Cela est dû à la pénibilité, cela est dû à l'absence de reconnaissance sociale, cela est dû à la faiblesse des salaires. Tous les indicateurs montrent que les rémunérations des professeurs français décrochent : par rapport aux rémunérations des autres fonctionnaires français, par rapport aux rémunérations moyennes observées dans les pays développés.

Evolution du salaire net moyen dans la Fonction Publique de l'Etat de 2005 à 2010 (en euros constants). Indice 100 en 2005.



Il y a urgence à prendre à bras le corps la crise salariale que nous traversons. En utilisant tous les leviers : doublement de l'ISOE part fixe, alignement de la part modulable de l'ISOE sur le taux le plus favorable, abandon du jour de carence, amélioration de la prise en charge des frais de déplacement, augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe (y compris pour les CO-Psy...), reconstitution des carrières, généralisation du recrutement externe et interne d'agrégés.



implique de réduire le coût du travail et la dépense publique. Mais, alors que la société est fragilisée par trente ans de chômage de masse, de répartition des richesses inégalitaire et de chantage aux délocalisations, ces choix politiques mènent l'Europe dans une impasse sociale, économique et démocratique. En imposant la prise en compte de nos besoins et la reconnaissance de nos qualifications, participons à faire entendre les attentes de tous les salariés.

Julien Weisz

# Avancement d'échelon

## Reconstruire nos carrières

**C**haque fonctionnaire appartient à un corps (certifiés, agrégés, CPE...) qui comporte des grades (classe normale, hors classe), chaque grade étant divisé en échelons. La carrière d'un fonctionnaire évolue donc par avancement de grade ou d'échelon.

Dans nos corps, il existe 3 rythmes d'avancement à partir du 5<sup>e</sup> échelon (deux du 4<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup>, un seul du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> et pour les échelons de la hors classe) : grand choix, choix et ancienneté, le rythme d'avancement dépendant de la notation de l'agent (notation administrative et pédagogique). Le SNES revendique l'avancement au rythme le plus rapide pour tous. Cet avancement unique existe d'ailleurs déjà pour certains corps (chefs d'établissement ou maîtres de conférences par exemple) ou grade (hors classe). Cela permettrait de déconnecter l'avancement de l'inspection : inspection aurait alors pour unique objet l'aide, le conseil, la formation.

L'avancement d'échelon devrait permettre une progression de carrière. Dans les faits, il permet seulement le maintien de notre pouvoir d'achat. A échelon égal, l'absence de revalorisation du point



d'indice, la non revalorisation des indemnités, le montant insuffisant des indemnités de résidence, l'augmentation des prélèvements se traduisent par un véritable décrochage salarial de nos professions. Raison de plus pour ne pas négliger le suivi de votre avancement d'échelon en renvoyant au SNES votre fiche syndicale de suivi. Elle nous permettra de vérifier votre situation, vos notes, votre promouvabilité et, pour ceux qui enseignent en ZEP, votre ASA.

Franck Balliot

### Dernière minute

Le Rectorat annonce une baisse de 27% du nombre de congés de formation professionnelle.

### Réagissons !

## Mouvement Inter

### Des avancées fondamentales

**C**haque année, les règles de fonctionnement du mouvement, tant au niveau des éléments de principe que du barème, sont retravaillées en fonction de l'analyse du mouvement précédant et des volontés politiques en œuvre.

Cette année, le SNES a obtenu des avancées importantes, traduites dans la circulaire du Bulletin Officiel.

La première est la bonification pour les parents isolés correspondant au Rapprochement au titre de la Résidence de l'Enfant a été revalorisée.

Nous avons également obtenu que toutes les catégories de stagiaires puissent bénéficier de la bonification pour des services antérieurs d'AEd, alors que seuls les stagiaires CPE pouvaient jusqu'à présent s'en prévaloir.

De même, nous avons obtenu une meilleure considération des situations de séparation de conjoints, notamment par une prise en compte d'un temps de séparation lors des disponibilités pour suivre son conjoint ou des congés parentaux. Mais les avancées fondamentales ne résident pas tant dans ce qui a été ajouté que dans les suppressions que nous avons gagnées.

L'annonce par l'administration du projet de mutation avant même les commissions a été supprimée.

Le dispositif national d'affectation dans les établissements ECLAIR par le biais de la Banque Interministérielle de l'Emploi Public est supprimé. C'est une première victoire contre l'affectation par les chefs d'établissement.

Certes, il reste à faire traduire ces avancées au niveau académique pour le mouvement intra-académique. Pour les ECLAIR, cela dépendra des avancées que nous pourrions obtenir en matière de politique d'éducation prioritaire.

Il n'en reste pas moins que la lutte paye, parfois plusieurs années après, et que ces avancées sont bel et bien à mettre au compte des mobilisations que nous avons portées, de l'échelon national jusqu'à celui de l'établissement.

Julien Weisz

### Yves Triché

Notre camarade Yves Triché nous a quittés ce mois d'octobre après une longue maladie. Secrétaire de la section syndicale du Lycée Vauvenargues d'Aix-en-Provence, membre de la CA académique, attaché à la voie technologique, Yves mettait ses convictions professionnelles, syndicales et politiques au service de ses collègues. Nous présentons nos condoléances à ses proches et à sa famille.

CAPA avancement d'échelon	
CPE	11 décembre 2012
Certifiés	18 décembre 2012
CO-Psy	18 janvier 2013
CAPN avancement d'échelon	
Agrégés	Février 2013

## Violences à l'école : comprendre et agir ensemble

Qu'y a-t-il de commun entre l'intrusion de deux individus armés dans un établissement scolaire, la tentative d'intimidation d'un enseignant par un groupe d'élèves qu'il vient de réprimander, l'agression ou le harcèlement d'un élève par ses pairs, les menaces adressées par internet à l'encontre d'un professeur ? Peu de choses en réalité, sinon que ces situations sont spontanément dénommées dans les médias, l'opinion voire les salles des professeurs, «violences à l'école».

La recherche du sensationnel par des médias peu scrupuleux, le risque d'instrumentalisation politique à des fins répressives nous conduisent à la prudence dans la dénonciation de la violence.

Nous refusons de renforcer des préjugés, sur les enfants des quartiers, sur la jeunesse, sur l'école qui ne parviendrait plus à assumer ses missions, sur ces personnels qui manqueraient d'autorité... Nous ne voulons pas hurler avec les loups.

Cependant la violence à l'école est une réalité, et en effet ses visages sont multiples. Sous ses formes les plus brutales elle n'est pas une violence scolaire. Elle est l'intrusion dans l'espace scolaire de la violence qui a cours dans certains quartiers déshérités, abandonnés aux mains des voyous et des trafiquants. Elle est l'effet d'une situation économique aggravée par les politiques d'austérité, de l'affaiblissement des services publics et du maillage associatif, d'une politique de la ville défailante. Sous ses formes les plus répandues, souvent aussi les moins visibles, elle est l'effet de la baisse de l'encadrement des élèves, du renoncement politique à une véritable lutte contre l'échec

scolaire. La dégradation des conditions d'étude des élèves, le désordre et l'instabilité permanents produits par les dernières réformes y contribuent : le groupe classe change en permanence, les enseignants défilent devant les élèves. L'adolescent y rejoue sans cesse sa place, son image dans le groupe ou face à l'adulte, alors que les apprentissages exigent sérénité et stabilité.

Il nous faut chercher ensemble les voies d'une parole et d'un traitement syndical de ces questions. Mais il nous faut aussi, et nous le faisons, mettre l'employeur face à ses responsabilités. C'est la loi qui le rend responsable de la santé physique et mentale des personnels, et lui confère une obligation non de moyens mais de résultats. L'article 11 du Statut général affirme ainsi que l'Etat doit la protection aux fonctionnaires.

C'est dans ce sens que le SNES et la FSU entendent s'impliquer dans les nouveaux CHS-CT. Ils appellent les collègues à faire remonter les incidents par le biais du DUER (Document unique d'évaluation des risques, obligatoire dans tous les établissements) et à saisir le CHS-CT. Ils demandent à l'administration de respecter les procédures et de permettre aux CHS-CT de jouer pleinement leur rôle.

C'est un levier, ce n'est pas le seul. L'action collective et le choix d'une politique éducative véritablement ambitieuse pour le second degré sont les réponses efficaces aux violences à l'école.

Laurent Tramoni, Stéphane Rio, Julien Weisz,  
Michèle Garnier, Caroline Chevé.

SNES AIX - MARSEILLE N° 346 - Novembre 2012

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé - Photos : J.P. Nail

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 16 mars 2011 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 €

02/11



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649\*

65, LA CANEBIERE - 13001 MARSEILLE

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185\*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR